

La situation économique globale tend vers une raréfaction ou une complexification des sources de financements publics. Ce constat amène à s'interroger sur l'avenir d'une multitude de structures essentielles à la vie locale, porteuses de services d'intérêt général, créatrices de lien social et fortement ancrées dans les territoires. Depuis plusieurs années déjà, l'activité de ces entreprises est impactée par des problèmes de trésorerie, de délais de versement, de gestion administrative lourde ou chronophage.

C'est pourquoi, il semble essentiel aujourd'hui, encore plus qu'hier d'aller chercher collectivement des solutions viables et durables à ces problèmes. C'est ainsi, qu'est né le projet **La solidarité financière en actes** dans le but de :

- Réaliser un diagnostic de la situation financière des entreprises de l'ESS
- Rechercher des solutions collectives et solidaires
- Réaliser une étude de faisabilité financière et juridique de ces solutions
- Présenter les résultats aux acteurs de l'ESS et aux partenaires publics

L'Udess 05 est le porteur du projet associé à plusieurs de ses adhérents, confrontés eux-mêmes à cette problématique et soucieux de développer des solutions pérennes et adaptées aux spécificités du territoire haut-alpin.

I. LA COMPLEXITE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les entreprises étudiées dans le projet sont des associations issues de plusieurs secteurs d'activité du département des Hautes-Alpes. Elles ont la particularité de dépendre entre 60 et 90% de financements publics. Or, les démarches de demande de subvention et le suivi des dossiers sont de plus en plus complexes et longs. Outre la diminution communément admise de la dotation publique, les entreprises de l'ESS doivent faire face à une complexité administrative liée à l'instruction des dossiers :

- Diversification des financeurs et donc augmentation du nombre de dossiers,
- Dossiers différents entre chaque financeur et même au sein des différents services d'un même financeur,
- Nombreuses pièces justificatives à renvoyer chaque année aux financeurs (aucune archive n'est conservée),
- Pièces justificatives qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Pour pouvoir comprendre la complexité des dossiers de subvention, les textes de référence ont été étudiés, c'est-à-dire les règlements financiers des différents programmes de subventions. Pour ce faire, nous avons tenté de répondre à plusieurs questions, que nous vous soumettons en vous invitant à essayer de trouver les réponses par vous-même grâce aux liens ci-dessous :

- Quelles sont les dépenses éligibles ?
 - Comment doit être calculée la part d'autofinancement ?
 - Quels sont les délais de versements ?
 - Quelle méthode de calcul pour déterminer le coût d'une journée de travail ?
- lien : [règlement financier des subventions de la région Paca](#)
 - lien : [règlement financier des programmes européens](#)

- Constat 1 : le règlement financier du département des Hautes-Alpes reste introuvable.
- Constat 2 : les règlements financiers de la région Paca et européens ont été trouvés mais les réponses à nos questions restent sans réponse.

Au-delà de ces constats, plusieurs questions se posent sur l'application de ces règlements et le fonctionnement des services au sein des administrations :

- Y a-t-il des écrits réglementés pour chaque service ?
- Le personnel administratif a-t-il une certaine liberté dans l'instruction de ses dossiers ?
- Y a-t-il une liste des pièces justificatives prédéfinies à l'avance ?
- Comment expliquer les changements des règles d'intervention d'une année sur l'autre ou même au cours d'une même instruction ?

A l'heure où les entreprises de l'ESS constatent une diminution de la dotation publique, **la question des dépenses éligibles et des délais de versement est encore plus d'actualité**. Question d'autant plus importante qu'elle a un impact direct sur la manière dont les associations anticipent et gèrent leurs projets.

II. LES INCOHERENCES DU SYSTEME ADMINISTRATIF

Le projet *La solidarité financière en actes*, se poursuit avec une enquête réalisée auprès des associations investies dans le projet. Un questionnaire a été réalisé dans le but de déterminer les différentes sources de financement des associations, leurs problématiques liées à ces financements, les manières et les méthodes qu'elles mettent en place pour surmonter ces problématiques.

A. L'autofinancement et les délais de versement

Nombreuses sont les associations qui connaissent une diminution des subventions publiques. Cependant, ce n'est pas cette diminution qui est le plus décriée par les acteurs de terrain mais plutôt la complexité des dossiers de suivi des subventions et les délais de versement.

En effet, lors des entretiens l'Udess 05 apprend que les délais de versement des subventions peuvent courir entre 3 mois et 3 ans selon les programmes. C'est donc aux associations de trouver l'avance de trésorerie nécessaire au fonctionnement. Mais il se trouve que ces associations ne dégagent que très peu d'autofinancement (pas de vente de produit ou de prestation), elles ne peuvent donc pas avancer toutes ces sommes. C'est pourquoi le système les pousse à «s'arranger» en prenant soit d'autres financements publics, soit en réutilisant pour plusieurs projets et financeurs le même taux d'autofinancement.

L'enquête révèle, que les outils les plus utilisés pour débloquer de la trésorerie à court terme sont :

- Les fonds propres
- Les outils bancaires (Daily, découvert bancaire, emprunt)
- Les retards de paiement des factures.

D'autres solutions ont déjà été utilisées plus marginalement :

- Prêt entre associations (moins de 10 000€ et moins d'un an pour que cela n'apparaisse pas au bilan).
- Mise au chômage du salarié quand il y en a qu'un seul, ainsi, il continue de travailler sur le projet en étant au chômage pour éviter les dépenses liées aux charges salariales.
- Apports associatifs avec droit de reprise.
- Prêts et garanties adaptés (Esia).

Toutes les associations interrogées ont recours à l'utilisation de leurs fonds propres et aux outils bancaires. Cependant, qu'il s'agisse d'emprunts, de découverts autorisés ou de Dailly, le problème est que ces outils bancaires sont payants et que leur coût n'est pas pris en compte par les subventions, ce qui contribue davantage à réduire leurs fonds propres. Les délais de versement des subventions coûtent aux associations : elles doivent payer des coûts supplémentaires pour de l'argent qui leur est dû mais versé trop tardivement.

B. Une charge de travail supplémentaire

Le système actuel, en plus de générer des frais bancaires, entraîne une charge de travail supplémentaire. En effet, comme vu plus haut, les démarches administratives de suivi des subventions deviennent de plus en plus complexes et longues et engendrent donc des coûts de gestion supplémentaires. Les dotations publiques allant en s'amenuisant, les associations doivent réaliser des économies en minimisant au maximum leurs charges.

- Cependant, sachant que les charges salariales sont les plus importantes, nous pouvons nous demander comment les structures peuvent réaliser des économies alors que la complexité du système administratif actuel engendre un temps de travail considérable ?

C. D'un financement général vers un financement par action

Il y a de moins en moins de subventions de fonctionnement, les financeurs publics préférant subventionner des actions. Le financement de projet permet toutefois aux associations de se renouveler et de revoir leur action chaque année. Cependant, cela limite également leur lisibilité et leur pérennité, le risque étant, d'une année sur l'autre, de voir les financeurs se désintéresser des projets proposés. De plus, les frais de gestion et de fonctionnement ne sont plus pris en compte, tels que les frais de formation du personnel, les frais de gestion de la vie associative, les charges courantes (loyer, électricité...). Toutes les structures interrogées cherchent des moyens pour réduire leurs charges. Certaines, essaient de limiter leurs charges salariales via des contrats de travail aidés, l'accueil de stagiaires ou de jeunes en service civique. Ce qui engendre une précarisation de l'emploi et une diminution de la qualité des conditions de travail.

- Comment les associations peuvent se projeter à moyen terme avec des financements « au coup par coup » ?

III. LES SOLUTIONS PROPOSEES PAR L'UDESS 05

A. Vers une dynamique de regroupement

Les associations interrogées pratiquent déjà toutes une forme de mutualisation ou de regroupement. Du prêt de salle de réunion, d'outils informatiques, d'informations ... ou plus formalisée, comme l'adhésion à un groupement d'employeurs. Certaines pratiquent également une forme de mutualisation de trésorerie. En effet, quelques-unes ont déjà prêté ou reçu de l'argent d'une autre association, d'autres ont fait appel à de l'apport associatif avec droit de reprise en sollicitant l'épargne de leurs adhérents ou membres notamment au moment de la création. Il existe donc des moyens pour réduire les charges et permettre de débloquer de la trésorerie à court et moyen terme sans passer par des outils bancaires coûteux.

C'est pourquoi, nous proposons d'organiser des tables rondes pour mettre en place une ingénierie collective autour du montage de projet en commun, avec différentes étapes :

- *Étape 1 : apprendre à se connaître.* Réunir les associations et les agents des administrations pour présenter le projet, dans le but d'informer et qu'ils exposent les obligations de forme du projet. L'objectif étant de mettre en place une « formation/action » pour permettre un premier contact avec les agents des administrations, et de parler le « même langage ».
- *Étape 2 : des temps de formation* sur le montage de projet en commun, la gestion et la comptabilité associative en invitant les agents des différentes administrations.

L'objectif est de pouvoir monter des projets inter-association, tout en incorporant dans le processus les administrations et les acteurs bancaires pour faciliter le montage, le suivi et sécuriser le projet. Pour une ingénierie collective, il faut une culture du « faire ensemble » que les associations et les agents des administrations n'ont pas encore acquis.

B. Vers une dynamique de mutualisation de trésorerie

La suite de **La solidarité financière en actes** repose sur l'analyse de différents exemples répondant à la problématique du besoin de trésorerie à court terme. Ainsi, plusieurs modèles ont été trouvés et étudiés. L'un d'entre eux semble en adéquation avec les spécificités des associations du département.

Ce modèle repose dans la constitution d'une association ayant pour but la mise en commun de ressources de toute nature au service de l'objet social des structures membres. L'objet de cette association est de réunir des fonds dans le but d'octroyer des prêts à taux 0 à des associations membres qui en font la demande. Le modèle étudié a été créé il y a 8 ans et réunit aujourd'hui plus d'une quinzaine de structures.

Les membres de **La solidarité financière en actes** souhaitent s'inspirer de cette expérience tout en incorporant dans le processus les banques en tant que partenaires et des financeurs solidaires dans le but de garantir les prêts. Ce qui aboutit à un montage plus complexe mais plus sécurisant.